

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Mai 2015

L'an deux mil quinze, le treize mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 2  
Votants : 17

Date de la convocation :  
07 Mai 2015

Date d'affichage :  
07 Mai 2015

**Présents** : MM. Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET – Cécile BOULDE - Adjoint

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Charles DAVENEL- Anne-Marie VEILLE  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Madeleine DENIS donne pouvoir à Anne LEGOUBÉ – Sébastien TROUVÉ donne pouvoir à Jean-Luc VALLET – Nicolas HARDY

**Absente** : Dominique FROC

**Secrétaire de séance** : Catherine LÉBOUCQ est désignée comme secrétaire de séance

### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2015
  
- Terrain de football : choix d'aménagements – demande de subventions – lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre (*délibération*)
  
- Transfert de la compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » au SDE (*délibération*)
  
- Installation classée pour la protection de l'environnement – enquête publique – EARL SOC ELEVAGE – Commune de la Selle en Luitré (*délibération*)
  
- Projet de rénovation de la salle des fêtes – Estimation – Lancement de la consultation (*délibération*)
  
- Subvention pour participation charges de fonctionnement école privée de PARCÉ (*délibération*)
  
- Compte-rendu de commissions :
  - Voirie du 6 mai 2015 dont
    - Projet plateaux ralentisseurs – Estimation – lancement de la consultation (*délibération*)

→ Jardins familiaux : mise à disposition du jardin de l'ancien bâtiment du presbytère (*délibération*)

→ Informations diverses : ancien bâtiment du presbytère, fermeture d'une classe à l'école publique, point sur les travaux rue Pierre Turgis, réception des travaux à la station d'épuration, bilan du dispositif argent de poche, état d'avancement du PEDT, le dernier bulletin, propositions du Conseil Général de cession de terrain (délaissés)

→ Questions diverses

### **Adoption de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

### **Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 Avril 2015**

Catherine LÉBOUCQ demande 2 ajouts en page 5 au sujet du Comité de pilotage – Nouveaux rythmes scolaires :

- « les parents souhaitent savoir ce que font leurs enfants *en maternelle*
- « Le PEDT est devenu obligatoire pour continuer à percevoir l'aide de l'Etat, à raison de 50 € par enfant *et demander des dérogations*.

Sans autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Terrain de football : choix d'aménagements – demande de subventions – lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.**

Michel BRARD, Adjoint aux affaires sportives, rappelle la réflexion engagée en vue de définir le projet de terrain de football suite à une demande du club local, USBJ Billé Javené, exprimant le besoin d'un équipement adapté.

Suite à un échange des représentants des clubs locaux – USBJ et le Bocage Fougerais- avec la commission des sports, une étude de faisabilité, avec détails techniques et financiers, sur différents scénarios d'aménagement, terrain en herbe ou synthétique a été menée.

Elle vient d'être finalisée en commission en collaboration avec le cabinet d'études « Sports Initiatives ». Une visite du terrain synthétique de la ville de Fougères à Paron a eu lieu en présence de l'Adjoint aux sports de la ville, du responsable des espaces verts et des éducateurs du club de foot utilisateur.

Il présente les orientations proposées par la commission :

- Implantation du terrain de football à proximité de la salle des sports
- Réalisation d'un terrain en synthétique, de dimension 105x68 et homologué N5 ainsi que l'éclairage
- Réalisation d'une main courante, pare ballons
- Utilisation des vestiaires de la salle des sports pour les matchs et l'entraînement.
- Construction d'un club house

Au vu de l'étude technique et financière,  
Considérant les besoins des deux clubs utilisateurs,

Après échanges, le conseil municipal se prononce à la majorité de ses membres en faveur de :

- La réalisation d'un terrain synthétique et éclairage homologués avec main-courante et pare ballons
- La construction d'un club house – Foyer buvette

Résultats du vote : – 14 voix pour et 3 abstentions - Anne LEGOUBÉ- Madeleine DENIS – Catherine LEBoucQ –

- de solliciter auprès du District de football et de la Fédération Française de Football l'octroi de subventions au titre de « Héritage Horizon Bleu 2016. »
- de retenir les propositions ci-dessus citées et d'en accepter le plan de financement comme suit :

***Terrain synthétique et éclairage homologués – HT :***

Coût	Financement
Construction d'un terrain synthétique Niveau Foot A11 Et d'un éclairage E Foot A11 : 425 900 €	Subventions : . FFF – Horizon Bleu – 10% 42 590 € . Fougères Communauté- Conseil Général – Contrat de Territoire : 83 000 € . Syndicat Départemental D'Electrification – SDE- 11 000 € . Réserve parlementaire : 10 000 € Total : 146 590 €  Autofinancement : 232 310 € Emprunt : 47 000 €

***Sécurisation – HT :***

Coût	Financement
Construction d'une main-courante Et pare-ballons 65 000 €	Subvention FFF : 5 000 € Autofinancement : 60 000 €

***Construction d'un Club House - HT :***

Coût	Financement
Construction d'un Club House : 99 000 €	Subvention FFF – 40,4% : 40 000 € Autofinancement : 59 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager toute démarche nécessaire notamment le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et à signer tout document à intervenir.

## **Transfert de la compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » au SDE**

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie-réseaux, expose :

Afin de soutenir le développement du véhicule électrique, le SDE 35 s'est proposé de prendre en charge l'installation et l'exploitation de bornes de recharge électriques pour les communes qui souhaitent lui transférer cette compétence.

La Région Bretagne a réalisé une étude de maillage pour dimensionner un réseau cohérent et harmonieux sur le territoire, et a identifié Fougères comme commune prioritaire pour accueillir des bornes à court et moyen terme.

A partir de cette étude le SDE 35 a établi son propre plan de déploiement de 168 bornes sur le département, en prenant en compte notamment celle préconisée pour la Commune de Javené. Sur la commune, il est préconisé :

- 2 points de charge normale / accélérée, soit une borne à moyen terme.

En 2014, la commune a accepté d'accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire et de transférer le moment venu la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au SDE 35, afin de participer à la cohésion du dispositif.

Les statuts du SDE, ratifiés par Arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2014, prévoient la prise de compétence dans le domaine de la mise en place, l'organisation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques.

### Rappel des conditions techniques et financières

#### **1°) Les enjeux d'aménagement du territoire et d'optimisation des finances publiques**

- Définir un maillage cohérent (emplacement optimaux et espacements pertinents entre les différentes bornes) à l'échelle régionale
- Optimiser l'emplacement des bornes par rapport au réseau électrique
- Mutualiser les moyens, éviter qu'une commune supporte le coût d'une borne de recharge qui profite aux habitants d'autres communes.
- Bénéficier de l'aide financière du programme d'investissements d'avenir (via l'ADEME) attribuée aux collectivités de plus de 200 000 habitants.
- Assurer l'interopérabilité entre les bornes (permettre à l'utilisateur de se recharger sur l'ensemble des bornes publiques avec le même mode de paiement)

Le SDE 35 travaille avec la Région et les autres syndicats d'énergie bretons.

#### **2°) Le financement de l'investissement**

- Pour les bornes retenues dans le plan de déploiement du SDE 35 :  
100% par le SDE 35 (avec le concours des aides financières de l'ADEME et de la Région). Le coût d'une borne (fourniture, installation et raccordement) est estimé à environ 10 000 € TTC.
- Pour les bornes non retenues dans le plan de déploiement du SDE35 :  
80% du HT par la commune, 20% du HT par le SDE 35, récupération de la TVA par le SDE35.

L'investissement correspond aux frais d'acquisition et d'installation des bornes.

#### **3°) Le financement du fonctionnement**

- Que la borne soit retenue ou non dans le plan de déploiement du SDE 35 :

100% par le SDE 35 et les usagers. Le coût d'exploitation est estimé à environ 900 € par an.

Après avis favorable de la commission voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de transférer la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

<b>Installation classée pour la protection de l'environnement – enquête publique – EARL SOC ELEVAGE –Commune de la Selle en Luitré</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cécile BOULDÉ, Adjointe à l'environnement et aux affaires agricoles, présente le dossier soumis à enquête publique de l'EARL ELEVAGE spécialisée en production porcine dont le siège est situé au lieu - dit le Bois Courée sur la commune de La Selle en Luitré.

Le projet présente le regroupement et la réorganisation des sites d'élevage avec l'installation d'un jeune agriculteur. Les évolutions d'effectifs et donc de constructions neuves se feront uniquement sur le site principal de la commune de La Selle en Luitré, le site de Javené reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 voix contre) :

- D'émettre un avis favorable au projet.

1 voix contre : Anne LEGOUBÉ.

<b>Projet de rénovation de la salle des fêtes – Estimation</b>
----------------------------------------------------------------

Jean-Luc VALLET, Adjoint aux bâtiments, présente le projet de rénovation de la salle des fêtes composé de :

- la réfection de la la verrière : remplacement et enlèvement de la couverture et remplacement des façades vitrées existantes.
- La rénovation des sanitaires
- Remplacement d'appareillage : radiateur, appareil de chauffage de la cuisine, ballon d'eau chaude de la buvette et luminaires de la Petite salle.

Au vu de la notice descriptive estimative sommaire établie par le Cabinet LAURENT et associés de Fougères, l'ensemble de ces travaux est estimé à 39 000 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de ce projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toute démarche nécessaire et à signer tout document à intervenir.

Un projet précis avec plans sera présenté à une prochaine séance.

## **Subvention pour participation charges de fonctionnement à l'école privée de PARCÉ - Année 2014-2015**

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation aux charges de fonctionnement 2014-2015 de l'école privée de Parcé pour un enfant de la commune scolarisé en maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention d'un montant de 831.86 € à l'OGEC de Parcé – La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget –section de fonctionnement.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

## **Compte-rendu de la commission voirie du 6 mai 2015**

Michel BENEDETTI, Adjoint voirie-réseaux, en donne le compte-rendu :

- Point sur les travaux des rues Pierre Turgis, Estienne de Javené et Allée des Vergers qui sont quasiment terminés. La réception de chantier est programmée.
- Programme Eclairage public 2015 : le remplacement des lampes se fera Allée des Vergers, rue Bel Orient, Passage Bel Orient, rue du Stade, rue Champré et sur 3 lanternes du giratoire du cimetière.

La prise en charge financière du SDE – Syndicat Départemental d'Electrification – est à hauteur de 50% du HT.

- Programme de voirie 2015
- Diagnostic du réseau d'assainissement- Le cahier des charges est en cours d'élaboration.
- Plateaux ralentisseurs :
  - o Rue du Couesnon, près de l'école publique, pour sécuriser la sortie de l'école Louise Michel et créer un nouveau passage protégé- la proposition n° 1 est retenue : 15 voix pour (2 voix pour la proposition n°2 englobant un périmètre plus large)
  - o Rue de la Motté pour réduire la vitesse dans cette voie et de mieux matérialiser et sécuriser le chemin piétonnier venant du Cœur de Bourg. Avis favorable à l'unanimité
  - o Rue de la Grande Marche à l'intersection avec la rue Estienne de Javené pour créer un passage protégé sur un linéaire de voie qui n'en dispose pas et réduire la vitesse sur cet axe structurant de la commune. 1 voix contre : Karine HUART – 1 abstention : Patricia PAUTONNIER

## Mise à disposition du jardin de l'ancien presbytère

Le conseil municipal décide sur le principe la mise à disposition de parcelles de ce jardin à titre gratuit aux particuliers intéressés et habitant la commune.

## Informations diverses

### **Ancien presbytère :**

Concernant la destination future du bâtiment du presbytère, Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'entretien avec l'Observatoire du Pays de Fougères concernant le diagnostic sur l'offre des services sur le territoire de Fougères et du recensement des besoins en paramédical, en accueil des jeunes enfants.

Une réunion avec l'Agence Régionale de Santé – ARS- et le Conseil Général est à prévoir ainsi que les visites de projets réalisés sur d'autres communes en accueil de personnes âgées.

### **Ecole Publique – Louise Michel :**

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Inspection Académique informant du retrait d'un emploi en classe élémentaire à la prochaine rentrée scolaire. Il informe de son courrier de réponse.

### **Travaux à la station d'épuration :**

Michel BENEDETTI informe de la réception des travaux réalisés à la station d'épuration dont l'objet est d'en améliorer son fonctionnement.

### **Dispositif Argent de Poche :**

Marc LIBERT donne le bilan du dispositif argent de poche des vacances de printemps : 16 jeunes ont participé sur 47 chantiers (de 3h30 chacun). Le montant de l'argent de poche versé a été de 705 €. Il remercie les agents qui ont encadré ces jeunes.

### **Nouveaux rythmes scolaires :**

Catherine LÉBOUCQ indique que la rédaction du PEDT est finalisée et est soumise pour avis aux différentes instances : Inspection académique, CAF, DDJS. Une demande de dérogation pour les horaires de l'école publique est en cours d'examen auprès de l'Inspection Académique.

### **Sortie du dernier bulletin municipal :**

Les membres du conseil expriment leur satisfaction à la lecture de ce bulletin

## Questions diverses

Monsieur le Maire précise que RESTECO maintient les tarifs de repas fournis à la commune pour la cantine de l'école publique pour la prochaine rentrée de 2015-2016

Le conseil municipal décide des modalités de prêt du mobilier tables (8) et bancs (16) nouvellement acquis comme suit :

- Mise à disposition gratuite aux associations de la commune – caution de 200 €
- Pas de prêt aux particuliers
- Pas de prêt aux communes extérieures

Ce mobilier est entreposé dans le local du préau (Jardin de Victor Hugo). La mairie en assure la gestion administrative. Le service technique les mettra à disposition et vérifiera leur état lors du retour.

Monsieur le Maire informe de la réalisation, par le service technique, d'un terrain de boules situé derrière la salle des fêtes. Son inauguration avec le club des boulistes est programmée pour le 21 mai prochain.

Le bureau municipal a examiné les propositions du Conseil Général d'Ille et Vilaine de cession de terrains délaissés. Le conseil municipal valide les orientations du Bureau :

- La Noguerie : ne présente pas un intérêt communal
- L'Euhevret : pourrait être proposé aux riverains
- Rue du Couesnon - La Martinière : Correspond à un espace vert que la commune entretient déjà (passage d'un câble fourreau pour l'éclairage public). Proposition de l'acquérir à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire relate le courrier de la DDTM indiquant la conformité, au titre de l'année 2014, du système d'assainissement collectif aux prescriptions réglementaires en vigueur. Une copie de ce courrier a été adressée à la SAUR, à la Préfecture et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Maire informe de la démarche du Comité Local Bretagne-Réunion sollicitant du Conseil Municipal un vœu en faveur de la réunification de la Bretagne. Le conseil municipal ne souhaite pas y donner suite.

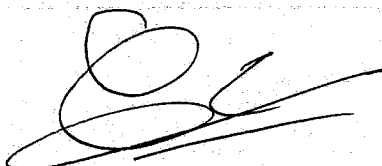
### Calendrier :

- Prochain conseil municipal : 10 juin 2015 à 20h
- Bureau Municipal : 27 mai à 18h
- Réunion des Présidents des Associations : Samedi 27 juin à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05

La Secrétaire,

Catherine LÉBOUCQ




Le Maire,

Bernard DELAUNAY

